

Sillery, le 16 avril 2002

À l'attention des développeurs de logiciels - Application médecine

## Nouvelle version des fichiers valideurs

Les données des fichiers valideurs ont été rafraîchies afin de tenir compte des changements requis par la Lettre d'entente n° 116 et l'Amendement n° 80.

Dans la Lettre d'entente n° 116, il y a ajout d'un nouveau code de forfait quotidien (19008) pour les omnipraticiens ayant des privilèges de pratique à la clinique médicale d'Acton Vale.

Dans l'Amendement n° 80, plusieurs changements sont apportés dans les rubriques « Musculo-squelettique », « Système respiratoire », « Système digestif » et « Gynécologie ». Certains actes ont été abrogés et il y a eu la création de plusieurs nouveaux codes d'acte. Ces changements entrent en vigueur le 1<sup>er</sup> mai 2002. Pour plus de détails, il faudra consulter le communiqué n° 008 qui vous sera transmis ultérieurement.

### Particularités sur la rémunération mixte - Annexe 38

Dans la discipline de l'hématologie-oncologie médicale, le code d'acte 9779 est un acte payable à 50 % pour les professionnels du groupe A et à 30 % pour les professionnels du groupe B. Ce code d'acte était présent dans une liste d'actes payables à 100 % dans le fichier SPLISTMX de la version précédente. Une nouvelle liste a été créée pour la discipline de l'hématologie-oncologie médicale, laquelle ne contient pas le code d'acte 9779.

Dans la discipline de l'oto-rhino-laryngologie, il est à noter que le supplément de garde en disponibilité ne s'applique plus dans l'établissement « C. H. Brome-Missisquoi-Perkins » depuis le 1<sup>er</sup> mars 2002.

Notez que les fichiers valideurs seront disponibles en télécommunication et dans le site Internet de la Régie à compter du 16 avril 2002.

Si vous avez besoin de renseignements supplémentaires, veuillez communiquer avec M. Roger Gagnon au numéro (418) 682-5127, poste 4626.

Source : Direction des services à la clientèle professionnelle